



n° 212

Février 2006

○○○ Avenir

« Facilité recherche » :
de nouvelles possibilités
de prêts pour les entreprises
financièrement fragiles

2 à 5

≡ Résultats

Nanotechnologies,
matériaux fonctionnels
et procédés de production.
Recul des « grands pays »
dans le dernier appel du PC6

6 à 9

L'OFFRE ANRT

10

ÉDITO **L'équité opérationnelle source de performance**

Egaliser les conditions du marché des prêts, réunir les meilleures compétences des pays de l'UE, inventer une méthode de « partenariat responsable » pour faire travailler ensemble des intérêts contradictoires tels sont les nouveaux ingrédients dont cherche à se doter l'Europe de la recherche pour les 7 ans à venir.

Toutes les entreprises sont conduites à prendre des décisions stratégiques pour financer leur recherche. Mais l'accès aux financements est plus aisé pour ceux dont la R&D ne représente qu'un faible pourcentage de leur chiffre d'affaires. Pour égaliser les chances d'emprunter aux meilleurs taux afin de financer de la recherche ou du développement technologique, la Commission européenne (CE) financera, au titre du PC7, une « facilité recherche ». Elle permettra aux emprunteurs fragiles d'accéder aux prêts de la Banque européenne d'investissement aux meilleures conditions du marché (voir p. 2 à 4).

Savoir sélectionner des sources de compétences extérieures pour réussir le développement de ses propres technologies puis les fédérer au sein d'un projet collaboratif du programme-cadre constitue à chaque fois un véritable défi. Dans le domaine des nanotechnologies, des matériaux multifonctionnels et des nouveaux procédés de production, les derniers résultats (voir p. 6 à 9) révèlent deux tendances porteuses d'avenir car elles se complètent utilement : la montée en puissance des économies moyennes et petites, ainsi que la capacité des opérateurs allemands à jouer un rôle d'entraînement majeur de la recherche européenne.

Les règles de participation du PC7 proposées officiellement par la CE le 23 décembre dernier (voir Lettre n°211 p. 2 à 4), offrent les moyens de gérer rigoureusement les projets de recherche, d'arrêter rapidement ce qui s'avère décevant, d'accueillir un nouveau partenaire pour dynamiser un axe de recherche, de prévoir des licences exclusives dans des domaines bien ciblés... Toutes ces possibilités peuvent devenir autant de menaces si les partenaires ne s'entendent que dans le but d'arracher un financement communautaire.

C'est en 2006 que seront décidées les règles pour 7 ans. Elles contribueront ou non à rassembler les forces, tirer le meilleur parti compétitif et social des connaissances produites et à reconnaître que le succès de chacun dépend des contributions des autres, tous ayant droit à un juste retour pour leurs efforts. Les bases sont jetées. L'alternative consiste désormais à relever ce défi ou à perdre en excellence.

A.Q.